

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Direction des Grands Travaux - Marchés publics - BRUGES/BLANQUEFORT-
Avenue des 4 Ponts/ Avenue du XI Novembre - Aménagement de sécurité et
création d'une piste cyclable - Appel d'offres - Autorisation**

MMonsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Ce projet de voirie, situé sur un itinéraire intercommunal de catégorie 2 ainsi que sur la route départementale RD 210, vise à aménager l'avenue des 4 ponts et l'avenue du XI Novembre pour améliorer la sécurité du trafic routier sur les différents points d'échange et améliorer notamment les cheminements piétons et cyclistes, aujourd'hui inexistant.

En complément de ce projet, il est prévu de réaliser le réseau de câblage de télécommunication de cette section, dans le cadre du Schéma Directeur Haut Débit de l'Agglomération.

Le projet sera décomposé en 2 tranches :

- Tranche ferme :

- * Création de la piste cyclable ;
- * Aménagement du carrefour d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage de type « tourne à gauche » ;
- * Aménagement de la plate forme d'accès à la réserve naturelle ;
- * Aménagement de la promenade piétonne sur un collecteur d'eaux pluviales sous remblais;
- * Réalisation du réseau de télécommunication sous la piste cyclable.

- Tranche conditionnelle :

- * Création du carrefour giratoire entre l'avenue des 4 ponts, l'avenue de la Jalle Noire et la rue Majolan (Rayon 27,00 m, rayon îlot 19,00 m).

La longueur de la voirie restructurée est d'environ 1500 m et s'inscrit dans une emprise moyenne de 15,00 m.

Le profil en travers type comporte :

- chaussée à 2 x 3,50 m (double sens) ;
- accotement de 1,20 m ;
- piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de large en contre bas et séparée de la chaussée par une GBA ;
- promenade piétonne sur remblais d'environ 3,00 m de large ;

Pour ce faire la direction des Grands Travaux a élaboré un dossier de consultation sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 15 mois pour la tranche ferme et 4 mois pour la tranche conditionnelle, sont estimés à 2 726 098,00€ HT soit 3 260 413,20 € TTC, avec une marge de tolérance de 5%.

Le financement des travaux se décompose comme suit :

- Pour les travaux de voirie, cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Compte 2315 - Fonction 8220 – CRB O400 – Programme VD04.
- Pour la réalisation du réseau de télécommunication, cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Compte 2315 -Fonction 8162 – CRB R360 – Programme GF01.

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des prestataires et autoriser Monsieur le Président :

à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du nouveau code des Marchés Publics.

à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1^{er} alinéa du dit code,

à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2005

M. ALAIN DAVID